

**2CR INGENIERIE**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : Le Domaine de la Source  
Bâtiment A – N° 1240 – RD 396  
13400 Aubagne  
937 644 524 RCS Marseille

---

<b>PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 MAI 2025</b>
---

**L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quinze mai,  
A quatorze heures,**

**Monsieur Christophe CIUCCI, demeurant 79 Allée des Coquelicots - 13420 Gémenos,**

Associé Unique de la société **2CR INGENIERIE**,

**A pris les décisions suivantes:**

- Non rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

---

L'Associé Unique décide qu'au titre de son mandat de Président, **Monsieur Christophe CIUCCI** n'a perçu et ne percevra aucune rémunération sur la période comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier 2025** et le **31 décembre 2025 (inclus)**.

**DEUXIEME DÉCISION**

---

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Christophe CIUCCI**  
Associé Unique